

# La vie juridique des anciens Egyptiens

## Le travail

Maryvonne Chartier-Raymond

5 mars 2014

Le travail, la notion de travail, son aspect social, les contrats.  
Les échanges portant sur le travail d'autrui.

Le travail participe à la vie humaine. Il n'y a pas de civilisation sans création. L'art pariétal existe dès l'origine de l'humanité. L'art est du domaine de la culture, mais est aussi un travail. Toute civilisation est fondée sur le travail. La chasse et la cueillette peuvent aujourd'hui entrer dans la catégorie « loisirs » de notre emploi du temps, mais elles furent la base de l'existence de l'humanité pendant des millénaires. Elles étaient un élément nécessaire à la survie et ont permis à l'histoire de se créer. C'est l'organisation du travail et son champ d'application qui différencient les civilisations les unes des autres.

### **I - L'organisation du travail**

L'organisation du travail est bien documentée depuis le début de l'histoire égyptienne. Des papyrus nous sont parvenus qui décrivent par exemple le recrutement, les informations sur les travailleurs (nom, sexe par exemple). Les renseignements sur l'origine des travailleurs nous informent que des étrangers aussi pouvaient être recrutés sans qu'il soit question d'esclavage.

L'employeur répartit les employés selon ses besoins, dans les différents lieux et les déplace selon la pression du travail dans le temps.

### **A - Les différentes catégories d'employés et travailleurs**

#### **1 - Les métiers manuels :**

La *Satire des métiers* nous donne une liste de métiers variés. Elle a été composée par un certain Khéti pour son fils Pépi. Le texte date du début de la XII<sup>ème</sup> dynastie.

Ils ont en commun de travailler en équipe et d'être employés par des domaines. Ces domaines appartiennent au roi, aux temples en premier lieu. Leurs revenus ont pu aussi avoir été délégués en tout ou en partie à des fonctionnaires ou autres personnages importants en tant que source de revenus ou en remerciements pour des travaux accomplis. Ces délégations de revenus peuvent être transmissibles ou non.

Les travailleurs du bâtiment et des champs, chemins et canaux forment une grande partie des travailleurs. Ils peuvent entrer dans diverses catégories selon les besoins. Ces travaux extérieurs comprennent aussi le travail dans les marais (arrachage du papyrus et du lin), les

bergers et les chasseurs. Oiseleurs et pêcheurs travaillent aussi dans les marais, le filet est un de leurs outils de travail communs.

Les courriers (messagers) sont connus mais rares.

Les grands travaux et expéditions seront étudiés dans un chapitre particulier.

Le travail dans les ateliers :

Il concerne la majorité des emplois.

- Les ateliers comprennent le travail du bois (charpentiers et menuisiers, construction et mobilier), de l'argile (brique et céramique), des travaux de filage, de tissage. Ils sont établis sur les domaines royaux, des temples ou assimilés.
- Les ateliers de chauffe (céramique et forgerons) nécessitent un équipement spécial et protégé.
- Les ateliers d'art, travail du bois, de la pierre et du métal, statuaire, bijoux, céramique sont aussi établis sur des domaines.
- Les travaux liés à l'alimentation, boulangeries, boucheries, brasseries, vignobles et celliers.
- Les travaux liés au monde funéraire, creusement et construction des tombes, mobilier et équipement funéraire, préparation des défunts.

Le travail lié à la personne :

Ce sont les domestiques, serviteurs et servantes, coiffeurs, barbiers, perruquiers et parfumeurs.

Le travail entre membres d'une même maisonnée existe. Des documents témoignent de la prise en compte de travaux variés qui donnent droit à rémunération. Ils s'appliquent à des personnes habitant sous un même toit sans être de la même famille, comme à des membres d'une même famille.

## 2 - les métiers intellectuels et artistiques.

Musiciens et musiciennes, danseurs, gymnastes, poètes et artistes.

Les scribes seront étudiés dans un autre chapitre.

### B - Le travail indépendant

Le travail indépendant existe. Il est peu documenté. Il repose en effet sur des éléments imprévus et non comptabilisables, comme le temps libre restant à la personne, après son travail pour cultiver, fabriquer et vendre différents biens.

## II - La compensation du travail.

La rémunération du travail accompli dépend du temps et des qualifications. Elle ne consiste pas en argent, qui n'apparaît qu'à l'époque perse mais en biens. Ce sont des céréales et tissus. La qualité peut varier et introduit un élément supplémentaire dans le paiement.

Le non accomplissement du travail peut entraîner réparation.

Le travail concerne tous les Egyptiens, hommes et femmes. Les étrangers participent aussi aux équipes à un degré équivalent. Le travail est rémunéré de façon équitable. Des actions en justice protègent aussi bien celui qui a accompli un travail que celui pour lequel un travail doit être accompli.

### III - La dualité de la notion de travail : *k3t* et *b3k* (travaux de Katalin Kothay).

« Le travail, dans l'idéologie du Moyen Empire, apparaît sous deux formes fondamentales. Pendant cette période, cette dualité du travail comporte deux types de rapports de dépendance chez les acteurs sociaux, non seulement les vivants, mais aussi les morts et les dieux. La notion de travail exprimée par le terme *k3t*, impliquant un acte autonome (la perception et la réalisation d'une chose nouvelle), est présente à tous les niveaux d'une hiérarchie exclusive du monde reflétant une vision stratifiée des sociétés humaine et divine. Cette hiérarchie se reproduit dans toutes les unités de l'organisation de travail, le travail- *k3t* réunissant les membres privilégiés d'une communauté par le jeu du patronage et de la réciprocité. Les exécutants du travail- *k3t* agissent pour un supérieur, mais ils peuvent avoir personnellement le commandement de subordonnés et peuvent bénéficier du travail des autres. Ainsi, le système du travail rémunéré est constitué de chaînes de commandement, dans lesquelles la dépendance repose sur la subordination et les relations hiérarchisées, dépendance administrative ou professionnelle, lien de parenté et rapport contractuel.

Décrivant un acte de transformation (obtention de la forme idéale d'une matière brute ou détériorée), les termes forgés à partir du mot *b3k* renvoient à un aspect différent de la notion de travail qui s'inscrit alors dans une *structure concentrique*. Dans ce modèle, une communauté se compose de deux groupes, celui des privilégiés et celui des assujettis. Tandis que, dans le cercle des privilégiés, un ordre hiérarchique est en place, le second groupe, dont les membres sont liés à leur patron par soumission, est considéré comme un groupe inarticulé, sans répartition spécifique des individus.

Ce principe de dualité dans la conception du travail conduit donc à distinguer deux groupes dans une même communauté placée sous la compétence d'un patron et participe ainsi à la ségrégation des personnes de rang inférieur. Néanmoins, les deux aspects du travail se singularisent par différents attributs au sein de diverses unités socio-économiques ou catégories sociales. Le travail des hauts fonctionnaires qui sont *ex officio* exempts d'impôts – et donc exempts des travaux publics, une forme de taxation en soi – se distingue par le fait que le roi leur a délégué son pouvoir. Un scribe, quant à lui, met en avant son degré d'alphabétisation comme marque de sa position privilégiée. Dans ces deux cas, le travail évoqué est valorisé en tant que travail intellectuel ayant nécessité des connaissances spécifiques, à l'opposé du travail physique. Toutefois, dans d'autres secteurs, les activités intellectuelles et physiques ne peuvent être opposées aussi aisément. Ainsi, s'il est associé à la délégation d'un pouvoir et à des qualifications spéciales, le travail physique peut être également considéré comme une activité privilégiée.

Pour autant, la pratique quotidienne de l'organisation du travail révèle une image beaucoup plus complexe, loin de l'idéologie, qui se repère à divers indices dont le plus important est le système des exemptions de travail. Comme, au niveau de l'idéologie, il existe deux formes de travail distinctes, l'une d'ordre supérieur, l'autre placée en bas de l'échelle des valeurs, on

comprend que le fait d'être exempté de ce dernier type d'activité puisse être conçu comme une marque de distinction sociale. Hormis les fonctionnaires du roi, chacun est enregistré afin de participer aux travaux publics dirigés par l'administration centrale d'une part et par les autorités locales d'autre part. Toutefois, la participation personnelle à ces travaux peut être limitée et même les travailleurs les plus modestes peuvent y échapper. Quoique cette pratique complexe concerne, dans le plupart des cas, des groupes et des individus travaillant au profit de l'Etat, elle dépasse la simple vue dualiste ».

L'implication pratique en est le système d'immunité et les travaux obligatoires, c'est-à-dire des impôts en nature que certaines occupations ou certains lieux de résidence dont sont exemptés ou non leurs acteurs.

## **Bibliographie :**

Shaffik Allam, *Das Verfahrensrecht in der Altägyptischen Arbeitersiedlung von Deir el-Medineh*, Tübingen, 1973.

Jean Leclant, dir. *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2005.

Bernadette Menu, *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, vol. I, Versailles, 1982.

Bernadette Menu, *Droit, économie, société de l'Egypte ancienne (chronique bibliographique 1967-1982)*, Versailles, 1984.

Bernadette Menu, *Egypte pharaonique. Nouvelles Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, vol. II, Le Caire, IFAO, 1998.

Bernadette Menu, éd., *L'organisation du travail en Egypte ancienne et en Mésopotamie*, Bd'E 151, 2010, Le Caire. IFAO.

Bernadette Menu, *Egypte pharaonique. Nouvelles Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, L'Harmattan, 2005.

A. Théodoridès (éd.), *Le droit égyptien ancien*, Bruxelles, 1974.

## **Bibliographie spécifique :**

Barbara Anagnostou-Canas, Contrats de travail dans l'Egypte des Ptolémées et à l'époque augustéenne, in Bernadette Menu, éd., *L'organisation du travail en Egypte ancienne et en Mésopotamie*, Bd'E 151, 2010, Le Caire, IFAO, p. 95.

Katalin Kothay, La notion de travail au Moyen Empire. Implications sociales, , in Bernadette Menu, éd., *L'organisation du travail en Egypte ancienne et en Mésopotamie*, Bd'E 151, 2010, Le Caire, IFAO, p. 155.

Bernadette Menu, Quelques aspects du recrutement des travailleurs dans l'Egypte du deuxième millénaire av. J.-C., , in Bernadette Menu, éd., *L'organisation du travail en Egypte ancienne et en Mésopotamie*, Bd'E 151, 2010, Le Caire, IFAO, p. 171.